

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL76

présenté par
M. Jean-Christophe Lagarde
à l'amendement n° CL74 du Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou des droits attaché à celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à limiter le champ d'application de l'article 2 à la seule déchéance de nationalité.